

Résumé de l'évaluation du Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est régi par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*. L'un des principaux objectifs du programme est de fournir aux employeurs canadiens un accès à des travailleurs étrangers temporaires lorsque des Canadiens et des résidents permanents qualifiés ne sont pas disponibles.



PRINCIPALES CONCLUSIONS



Le programme joue un rôle crucial en aidant les employeurs canadiens à combler temporairement différents types de besoins en main-d'œuvre.



Le programme aide à protéger les emplois des Canadiens et des résidents permanents, et contribue à la création d'emplois et à la croissance économique dans certains secteurs.



Dans l'ensemble, rien ne permet de conclure à un risque de déplacement d'emplois ou de pression à la baisse sur les salaires à l'échelle du Canada. En 2019, les travailleurs étrangers temporaires ne représentaient que 0,49 % de la main-d'œuvre totale au Canada. On constate toutefois que divers facteurs influent sur l'emploi et les conditions de travail dans des marchés du travail localisés. Cela indique certains risques de déplacement d'emplois ou de pression à la baisse sur les salaires dans certains secteurs, professions et régions précis.



RECOMMANDATIONS

1. Mieux consulter les employeurs et les intervenants clés au sujet des objectifs du programme.
2. Explorer d'autres approches de traitement des demandes dans le cas des utilisateurs réguliers ou fréquents du programme qui possèdent de bons antécédents dans celui-ci.
3. Clarifier les processus afin d'aider les agents de programme à évaluer les effets sur le marché du travail et les pénuries de main-d'œuvre de manière plus uniforme.

Le rapport complet de l'évaluation du Programme des travailleurs étrangers temporaires est accessible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/travailleur-etranger-temporaire.html>

